

Voici le résumé du règlement de taxation n° 356 pour l'année 2020

Taux de la taxe foncière (taux unique) : il est fixé à .86 ¢ du 100 \$ d'évaluation.

Taux de la taxe spéciale pour les activités d'investissement (taux unique) : il est fixé à 0.13 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Tarifification pour la collecte et la disposition des matières résiduelles.

Pour les usagers qui bénéficient du service de collecte et de disposition des matières résiduelles, le Conseil fixe la tarification suivante :

- le bac à ordures de 360 litres : 152 \$;
- le bac à récupération de 360 litres : 19 \$;
- le bac des matières putrescibles ou organiques à 28 \$.

Tarifification pour la vidange des installations septiques : elle est de 83 \$ par installation et de 189 \$ pour les installations de la Route 132 (secteur ouest) et du secteur Carré St-Louis.

Tarifification pour l'entretien des systèmes ECOFLO ET UV.

La tarification est de 504 \$ par installation septique entretenue par Premier Tech Aqua et la tarification est de 504 \$ par installation septique de la compagnie Bionest.

Règlement n° 238 / Aqueduc et Égout de la rue Hudon (Immobilisation).

Un montant de 530 \$ par unité pour toutes catégories d'immeubles.

Règlement n° 231 / Plans et devis / Égout / Secteur des Arpents Verts, route Martineau, rue Harton et un tronçon de la route 230 (Immobilisation).

Un montant de 17 \$ par unité pour toutes catégories d'immeubles.

Règlement n° 241 / Égout / Secteur des Arpents Verts, route Martineau, rue Harton et un tronçon de la route 230 (Immobilisation).

Le Conseil fixe la taxe spéciale à 153 \$ à chaque immeuble imposable.

Règlement n° 242 / Aqueduc / Secteur de la route Martineau (côté nord de la voie ferrée), rue Harton et un tronçon de la route 230 (Immobilisation).

Le Conseil fixe la taxe spéciale à 262 \$ à chaque immeuble imposable.

En conformité au Règlement n° 254 / Aqueduc / Secteur du 3^e Rang Ouest (Immobilisation).

Le Conseil fixe la taxe spéciale à 274 \$ à chaque immeuble imposable.

Aqueduc au compteur.

Pour les 358 premiers mètres cubes d'eau consommés ou non, le Conseil fixe la tarification du service à 225 \$ pour chaque immeuble desservi par l'aqueduc. Toute consommation qui excédera la consommation établie de 358 mètres cubes par année, le tarif sera établi comme suit et additionné au tarif de base : .63¢ du mètre cube excédentaire.

Égout.

Pour les usagers qui bénéficient du service d'égout, le Conseil fixe la tarification du service d'égout à 134 \$ pour l'unité de référence 1 « Résidentiel ».

Versements de taxes.

Le 1^{er} versement ou unique versement : **30 mars 2020**, le 2^e versement : **14 mai 2020**,

le 3^e versement : **15 juin 2020**, le 4^e versement : **15 juillet 2020** et le 5^e versement : **14 août 2020**.

POUR LE PAIEMENT DE VOS TAXES MUNICIPALES PAR ACCÈS D

Pour ajouter la Municipalité à votre liste de fournisseurs à payer, proposez « **Municipalité Ste-Anne de La Pocatière** ».

Important : portez une attention particulière à l'orthographe. Inscrivez-le tel que mentionné entre les guillemets.

COMPTÉ DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2016										DUPLICATA	
MUNICIPALITÉ										DATE D'ENVOI	
MUN. STE-ANNE-DE-LA-POCATIERE										29-02-2016	
MATRICULE										N° COMPTE	
VILLE	FUSEAU	DIV.	SEC.	EMP.	CAV.	BAT.	LOC.				
14090		3544	75	1252		01	0001				
DEBITEUR DE COMPTE										N° SIPC	
VOIR PROPRIÉTAIRE(S) SUR L'AVIS D'ÉVALUATION CI-HAUT POUR CONNAÎTRE LE(S) DÉBITEUR(S) DU COMPTE										207	
ADRESSE ET CADASTRE										NON RÉS.	
										IND.	
NUMÉRO ET NOM DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE										PÉRIODE D'IMPOSITION	
										ANNÉE 2016	

Voici, sur un compte de taxes, où se retrouve votre matricule.

Vous devez spécifier, devant votre numéro, le code de la ville : **14090**, vous inscrivez ensuite les chiffres qui suivent.

Pour cet exemple : 3544751252. Si ce numéro est suivi de zéros : 000 000 000 vous ne les inscrivez pas.

Pour quelques cas isolés, il peut y avoir un chiffre après votre numéro, comme 01 ou 02, vous devez l'inscrire.

Voici donc : 140903544751252 : quinze chiffres qui constituent votre numéro de compte. Merci.

DÉPENSES DE PLUS DE 25 000 \$ (avec taxes) 2019	
CAMIONS FREIGHTLINER QUÉBEC INC.	340 498 \$
VILLE DE LA POCATIÈRE Eau & Égout / Incendie / Fêtes des bénévoles et Loisirs	284 022 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP Enfouissement et biométhanisation	55 760 \$
CAMPOR	44 003 \$
MATÉRIAUX DIRECT INC.	58 538 \$
NORDA STELO INC.	318 150 \$
GROUPE ULTIMA INC.	26 918 \$
MRC DE KAMOURASKA : Quote part, Rôle d'évaluation, Urbanisme	184 668 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE MATIÈRES RÉSIDUELLES	123 598 \$
ENGLLOBE CORP.	119 875 \$
LES PETROLES B OUELLET	37 419 \$
MICHEL MONTMINY INC.	37 220 \$
SÛRETÉ DU QUÉBEC	112 528 \$
RURALYS	37 461 \$
ACTION PROGEX INC	10 502 532 \$

Pocatière). Environ 250 postes de bénévoles sont à pourvoir. Ces rencontres auront lieu :

- Le 19 février 2020, à 19 h, à la place Hélène-Dubé de l'École secondaire de Rivière-du-Loup;
- Le 25 février 2020, à 19 h, à l'auditorium de l'École secondaire Chanoine-Beaudet, à Saint-Pascal.

Pour confirmer votre présence, écrivez à benevole@2021.jeuxduquebec.com ou contactez Pascale Boucher, directrice générale adjointe des ressources humaines et de l'administration, au 418 867-6714.

Balade en famille au Boisé Beaupré



Le dimanche 1^{er} mars 2020, de 13 h à 16 h au Boisé Beaupré (route Ste-Anne/St-Onésime).

Profitez du grand air et de la nature en parcourant les sentiers de raquette ou de ski de fond

Tire d'érable et breuvages chauds offerts. Chalet chauffé.

Entrée libre et gratuite. Pour tous.

Location de raquettes possible au Cégep de La Pocatière, sur semaine, au 418 856-1525, poste 2226 (réservez à l'avance).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à composer le 418 856-3192 (bureau municipal). Une personne se fera un plaisir de vous répondre.

Conférences matinales pour les 55 ans et plus

Le mardi 10 mars 2020, de 9 h à 10 h 30, à l'Auberge Cap Martin. Coût par participant : 6 \$

Le sujet de la conférence reste à déterminer. Il sera mentionné bientôt dans la section « Dernières nouvelles » du site internet municipal au www.ste-anne-de-la-pocatiere.com

Disposer des cendres en toute sécurité

Assurez-vous de prendre toutes les précautions nécessaires pour disposer les cendres d'un poêle, d'un foyer ou d'une fournaise :

- Toujours utiliser une pelle de métal et un contenant de métal et entreposer les cendres, dans ce même contenant, à l'extérieur, loin des murs;
- Ne pas utiliser l'aspirateur près d'un poêle ou foyer que l'on vient de nettoyer;
- Le contenant de cendres doit être éloigné du bâtiment ainsi que de tous matériaux et matières combustibles;
- Les cendres étant dangereuses pendant une période minimum de 72 heures après avoir été retirées du poêle ou du foyer, ne jamais les jeter dans le bac à ordures avant la fin de cette période de 72 heures;
- Après ce délai minimum de 72 heures, avant de jeter les cendres à la poubelle, vérifier si elles sont froides en touchant de la main le contenant de métal. Une fois froide, placez les cendres au préalable dans un sac de plastique ou de papier bien fermé. Cela évitera la formation d'un nuage de cendres autour des éboueurs lorsque ces derniers feront basculer le contenu.

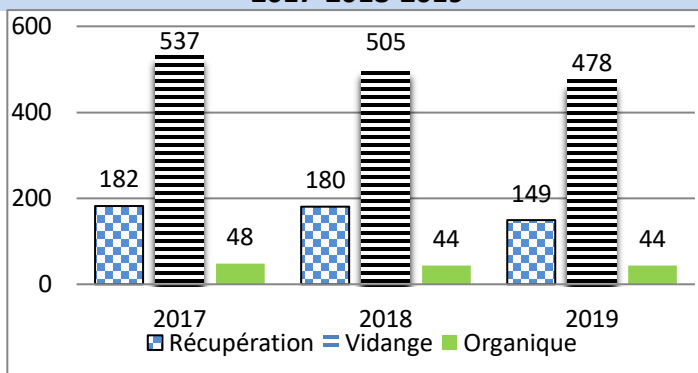
Fermeture temporaire du bureau municipal

Prendre note que le bureau municipal sera fermé le jeudi 6 février en après-midi étant donné qu'il y aura une formation pour les employés administratifs. Merci de votre compréhension.

Prochaine séance ordinaire du Conseil municipal

Le lundi 2 mars 2020, à 20 h, à la salle municipale située au 395, chemin des Sables Est. Bienvenue à tous!

Tableau des quantités (en tonnes) de matières résiduelles ramassées de Sainte-Anne-de-la-Pocatière 2017-2018-2019



La quantité de matières recyclables ramassées dans les bacs bleus (récupération) de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 2019 a été de 149 tonnes. C'est une diminution de 31 tonnes par rapport à 2018.

La quantité de vidanges ramassées dans les bacs noirs (vidanges) en 2019 a été de 478 tonnes, en diminution de 27 tonnes par rapport à 2018.

La quantité de matières organiques ramassées dans les bacs bruns (organique) en 2019 a été de près de 44 tonnes, soit sensiblement la même quantité qu'en 2018.

Il est crucial de poursuivre la réduction du nombre de tonnes de vidange à traiter par résidence et par entreprise. Ceci pour prolonger la durée de vie du lieu d'enfouissement technique de Rivière-des-Vases que pour limiter la hausse des coûts de traitement des déchets.

Pour ce faire, il est impératif de mettre en pratique les 3RV (la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage et la Valorisation) et de s'assurer de disposer les matières organiques résiduelles au bac brun ou au compostage domestique.

Super bénévoles pour les Jeux du Québec - Rivière-du-Loup 2021

Le Comité organisateur entame la formation des équipes de bénévoles qui superviseront les différents sites de compétition et d'hébergement (dont certains sont situés à La

Rosaire Ouellet, maire